SERVICE: CULTURE

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 FEVRIER 2019

SEANCE PUBLIQUE

Nº .- CULTURE – Centre culturel de Verviers A.S.B.L. – Mandature communale 2018-2024 – Assemblée générale – Conseil d'administration – Désignation des délégués de la Ville et des candidats administrateurs représentant la Ville.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et la Décentralisation notamment l'article L1122-30 qui précise que le Conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal ;

Vu le décret du Gouvernement de la Communauté française du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant exécution du décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels ;

Vu les statuts modifiés du Centre culturel de Verviers approuvés par l'assemblée générale extraordinaire du 13 février 2017 ;

Vu sa délibération du 27 mars 2017 adoptant les statuts modifiés

Vu la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques ;

Vu la délibération du Conseil communal du 3 décembre 2018 installant le Conseil communal issu des élections du 14 octobre 2018 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la représentation de la Ville au sein de l'association ;

Vu la décision du Collège communal du 23 janvier 2019 ;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section « Culture – Tourisme – Participation citoyenne – Transition environnementale » en sa séance du 15 février 2019 ;

Par * voix contre * et * abstentions,

DECIDE :

Art. 1.- De désigner

- en qualité de délégués de la Ville au sein de l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. Centre culturel de Verviers

1.
2.
3.
4.

PROJET soumis au Conseil communal

5.
6.
7.
8.

- en qualité d'observateurs de la Ville au sein de l'Assemblée générale du Centre culturel de Verviers

1.
2.

Les intéressés seront considérés comme démissionnaires :

- immédiatement en cas de perte de leur qualité de Conseiller communal en cours de mandat ;
- immédiatement après l'assemblée générale qui suit le renouvellement des Conseils communaux.

Art. 2.- De transmettre la présente délibération à l'A.S.B.L. Centre culturel de Verviers et aux intéressés à titre de notification.

PROJET soumis au Conseil communal